



LES BONS CHOIX by Bâtiland

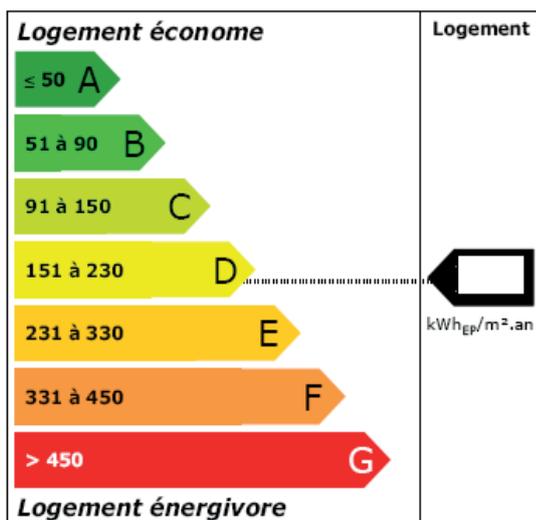
Isolation : comprendre les normes en vigueur

Il est souvent difficile de faire les bons choix quand on n'est pas un as du bricolage. Bâtiland est là pour vous aider et vous conseiller. Cet article va vous permettre de bien comprendre les législations en matière d'isolation pour vous préparer à réaliser sereinement vos travaux de rénovation ou d'aménagement que ce soit pour vous installer, pour vendre ou louer votre bien.

MAUVAISE ISOLATION : UN IMPACT ÉCOLOGIQUE

Il n'est pas obligatoire qu'un habitat soit bien isolé. Mais pour des raisons écologiques et pour inciter à la rénovation de l'immobilier, un diagnostic de performance énergétique (DPE) a été mis en place à la fin de l'année 2006. Celui-ci a pour but, sur le long terme, de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Le DPE consiste en un document réalisé par un cabinet d'experts et qui permet d'analyser la capacité d'isolation de la maison grâce à une estimation de la consommation annuelle d'énergie (en kWh/m²).

Sur un barème de notes lettrées (de A à G), les spécialistes relèvent la performance de chauffage de l'habitat. « A », votre maison est très bien isolée, « G », il faudrait penser à faire quelques travaux de rénovation...



MAUVAISE ISOLATION : UN ENJEU FINANCIER

Le DPE, au-delà des problématiques écologiques, peut être un véritable atout financier. En effet, il doit obligatoirement être fourni par un propriétaire qui souhaite vendre ou louer son bien immobilier. C'est pourquoi, d'un point de vue économique, il est important d'avoir un habitat bien isolé. En effet, une mauvaise isolation peut être un argument de négociation supplémentaire pour le prix de la location ou de l'achat du bien. De même, si votre souhait n'est pas de vendre mais bel et bien de profiter de votre habitat, il est essentiel que votre DPE soit positif car il vous permettra de faire de belles économies de gaz, de fuel ou de bois ! Car plus votre isolation sera bien réalisée, moins vous consommerez de chauffage.

ISOLER SON HABITAT, PLUSIEURS BONNES RAISONS !

Ainsi, quels que soient vos projets d'habitation, vous trouverez toujours une bonne raison de faire des travaux d'isolation. Cela vous permettra de faire des économies et profiter sereinement de votre cocon ou encore de trouver un acheteur ou locataire au cas où vous souhaiteriez vous séparer de votre bien.

Bien sûr, si ces informations n'ont pas suffi à répondre à vos interrogations sur le sujet, n'hésitez pas à :

- **contacter par mail** nos conseillers via le formulaire de contact : <http://batiland.fr/Contact>
- **vous rendre dans votre Bâtiland** le plus proche et discuter avec nos experts : <http://batiland.fr/Trouver-mon-batiland>

